



# Mon Accompagnateur Rénov

Nouvelle Aquitaine - 22 septembre 2023



# L'intégration de Mon Accompagnateur Rénov' dans le Service Public de la Rénovation de l'Habitat (SPRH)

## ESPACE CONSEIL



### Espace Conseil France Rénov'

- > Porte d'entrée privilégiée du ménage dans son parcours pour apporter information et conseil
- > Orientation vers un « Mon Accompagnateur Rénov' »
- > Présence au besoin tout au long du parcours ménage
- > Signalement si nécessaire dans la stratégie de contrôle

Porteur du service public, grâce à des informations neutres et gratuites



### Mon Accompagnateur Rénov'

- > Audit énergétique et élaboration des scénarios de travaux (visite)
- > Aide à la recherche d'entreprises
- > Plan de financement
- > Montage des dossiers d'aides
- > Suivi des travaux
- > Aide à la prise en main du logement post-travaux (visite)

Cadre privé, réglementé par l'agrément délivré par l'Anah

## 2 principaux cas

### Sous maîtrise d'ouvrage collectivité (modèle OPAH ou SARE)

- > Agit dans le cadre d'une politique mise en place par une collectivité
- > Peut cibler une catégorie de ménages (modestes), un territoire spécifique, un type de rénovation (BBC/passoires), etc.
- > L'accompagnement peut être réalisé par une collectivité en régie, un ECFR', dans le cadre d'un marché public, etc.

### Cadre libre (modèle diffus)

- > Intervention d'un Accompagnateur agréé directement auprès du ménage
- > Cadrage de l'intervention via les textes réglementaires liés à MAR'
- > Suivi de la dynamique des accompagnements réalisés possible par les collectivités et ECFR'

# Mon Accompagnateur Rénov' : renforcer l'engagement des ménages dans leurs projets de travaux

## Parcours ménage



## Espaces Conseil France Rénov'



### Porte d'entrée du ménage pour:

- Une information neutre et gratuite
- L'orientation du ménage
- Un interlocuteur de confiance tout au long du projet

### Garant de l'ensemble de la politique publique

- Disponibilité auprès du ménage en « tiers de confiance »
- Garant de la politique publique: signalement, suivi dynamiques locales...

## Collectivités locales en première ligne pour mettre en place le service public

### Mise en place du service public France Rénov'

- Pilotage de la politique locale
- Mise en place opérationnelle des ECFR'
- Adaptation au contexte local

### Mise en place de l'offre d'accompagnement locale

- Animation de l'éco-système local
- Contractualisation avec des MAR': Mise en place des actions d' « aller vers », co-financement, ciblage des secteurs ou thématiques prioritaires

# Actualités sur Mon Accompagnateur Rénov'

---

## Financement de « Mon Accompagnateur Rénov' »

- > Validation des **montant de financement**, permettant un financement à 100% des ménages très modestes dans un plafonds de 2000€ TTC (80% pour les MO; 40% INT; 20% SUP)
- > Financement par un programme CEE, porté par l'Anah. Les versements aux ménages seront concomitants aux subventions travaux (dossier unique de demande de prime MPR + MAR'), ou passeront par un financement via les collectivités (modèle OPAH ou SARE à adapter pour 2025).
- > **Renforcement dans le même temps de l'AMO sur MPR Copros, et pour l'accompagnement renforcé.** En cas de cumul rénovation énergétique et intervention sur l'habitat dégradé, la subvention pourra être portée à 4000€ pour un ménage très modeste

## Ajustement du cadre réglementaire d'intervention

- > **Un ajustement du cadre réglementaire (textes en attente) :**
  - > accompagnement dès janvier 2024 pour toutes les rénovations du pilier performance (rénovations globales),
  - > période transitoire prolongée jusqu'en janvier 2024 pour les prestations sur MPR S
  - > Acteurs historiques réputés agréés jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier 2024

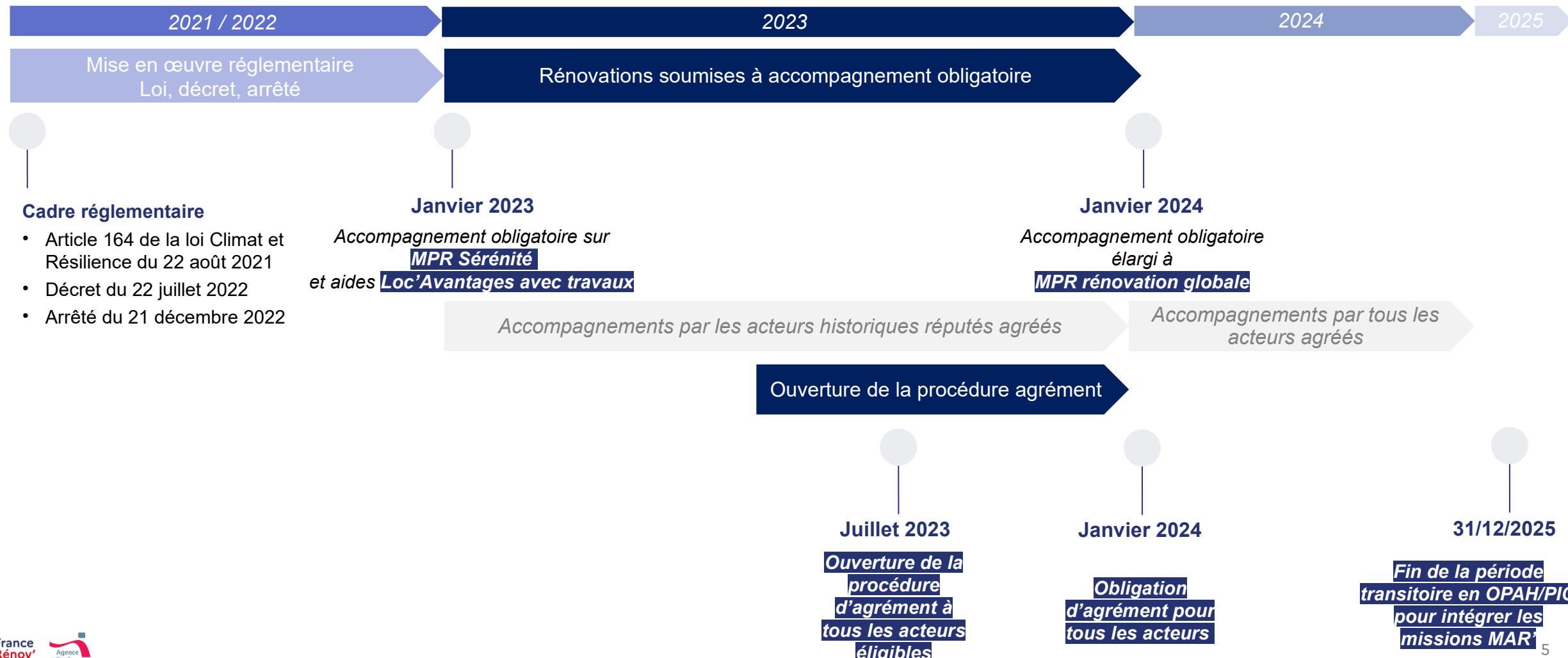
## Période transitoire de mise en oeuvre

- > **Pour les OPAH et PIG** : l'intégration des nouvelles missions du MAR' devra être effective au plus tard au 1<sup>er</sup> janvier 2026, ainsi que pour toute nouvelle opérations à partir de janvier 2024
- > **Dans le cadre du programme SARE** : possibilité de réaliser des actes A4 et de renvoyer, en cas d'orientation vers le pilier performance, vers un MAR'.

# Les étapes clés du déploiement de Mon Accompagnateur Rénov'

Calendrier ajusté de l'entrée en vigueur de Mon Accompagnateur Rénov' pour l'aligner avec les évolutions de politique publique en janvier 2024 :

- > Renforcement des aides pour viser les rénovations performantes
- > Mise en place des financements Mon Accompagnateur Rénov'





## Réponse aux questions